

Enregistrement des mort-nés par le PMSI

Condition indispensable → bonne connaissance du cadre juridique

- Repérage en salle de naissance de *l'enfant né sans vie (ESV)*
 - Signalement à partir de la salle de naissance
 - Enregistrement administratif de *l'ESV - lié au dossier de la mère*
 - création du numéro d'identifiant permanent (NIP) et du numéro de séjour Nné (NDA-N) à partir des données administratives de la mère
- Date et heure d'entrée du nouveau-né
= Date et heure de naissance
= Date et heure de l'accouchement
- Mode d'entrée = domicile
- Date et heure de sortie = date et heure naissance (+ 1 minute pour certains logiciels)
- Mode de sortie = décès

Génère un dossier PMSI mort-né ou RUM (résumé d'unité médicale)



NEMOSI 2013 (DIM TRS LRG RTH / U 953 A. SERFATY)

1

Codage des Résumés d'Unité Médicale mort-nés

Variables obligatoires :

- âge gestationnel
- poids de naissance

En position de diagnostic principal (DP)

- code CIM 10 « P95 : mort-né »

En position de diagnostic associé (DA)

- Code CIM-10 « P96.4 », si mode d'issue de grossesse = IMG
- Codes (sauf codes en O) des chapitres de la CIM-10 pour décrire la(les) cause(s) de décès (pathologie maternelle et/ou fœtale)

En position de diagnostic associé documentaire

- Notamment : Dépistage anténatal

Actes réalisés : autopsie, radiographie, IRM, échographie,....

Le codage des mort-nés par le PMSI doit être cohérent avec le codage du dossier PMSI de la mère, dont l'issue de grossesse est une mortinaissance.

NEMOSI 2013 (DIM TRS LRG RTH / U 953 A. SERFATY)

2